Données administratives

- Périmètre d'étude du Parc
- Périmètre du Pnr des Baronnies Provençales proposé au classement
- Limite départementale
- Limites communales
- VILLE — Villes-portes - Pôles urbains
- Liaisons autoroutières
- Liaisons routières principales
- Liaisons routières régionales
- Liaisons routières locales
- Communes ayant approuvé la Charte du Parc / Communes n'ayant pas approuvé la Charte du Parc
- Voies de chemins de fer grande vitesse
- Voies de chemins de fer
- Gares ferroviaires
- Sorties d'autoroutes

Conforter les activités et les modes d'occupation durables du territoire

Espaces à maintenir dans une vocation principale forestière

Mesures de la Charte concernées :
I.1.3 - Préserver la qualité des espaces ordinaires
I.1.4 - Soutenir une gestion de l'espace favorable à la biodiversité et à la fonctionnalité des milieux
I.2.3 - Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel des milieux
II.4.2 - Redonner une valeur économique au territoire forestier
III.2.2 - Concevoir et animer un développement des énergies renouvelables multiné et partagé par les acteurs du territoire

Espaces intermédiaires (landes, fruticées, prairies) à accompagner dans une évolution maîtrisée

Mesures de la Charte concernées :
I.1.3 - Préserver la qualité des espaces ordinaires
I.1.4 - Soutenir une gestion de l'espace favorable à la biodiversité et à la fonctionnalité des milieux
I.2.1 - Expérimenter et innover pour conserver la lavande et les autres marqueurs territoriaux d'un paysage de sentiers de pierres
I.2.2 - Favoriser des pratiques agricoles et pastorales concourant à la richesse des paysages et de la biodiversité
III.2.2 - Concevoir et animer un développement des énergies renouvelables multiné et partagé par les acteurs du territoire

Espaces à valoriser dans une vocation principale agricole

Mesures de la Charte concernées :
I.1.4 - Soutenir une gestion de l'espace favorable à la biodiversité et à la fonctionnalité des milieux
I.2.1 - Expérimenter et innover pour conserver la lavande et les autres marqueurs territoriaux d'un paysage de sentiers de pierres
I.2.2 - Favoriser des pratiques agricoles et pastorales concourant à la richesse des paysages et de la biodiversité
II.4.1 - Adapter l'agriculture aux évolutions climatiques, sociétales et économiques
III.2.2 - Concevoir et animer un développement des énergies renouvelables multiné et partagé par les acteurs du territoire

Cours d'eau - Eau libre - à préserver et gérer durablement

Mesures de la Charte concernées :
I.1.3 - Préserver la qualité des espaces ordinaires
I.1.4 - Soutenir une gestion de l'espace favorable à la biodiversité et à la fonctionnalité des milieux
I.2.1 - Contrôlée la ressource et organiser durablement son usage
I.2.2 - Favoriser des pratiques agricoles et pastorales
I.3.3 - Fédérer et innover pour garantir l'exigence d'excellence de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Zones urbaines et d'activités à enjeux d'aménagement

Mesure de la Charte concernée :
I.3.1 - Favoriser des projets d'aménagements cohérents et solidaires

Engager une politique d'aménagement cohérente et solidaire des Marches / Coeur des Baronnies Provençales

Mesures de la Charte concernées :
I.4.1 - Constituer et partager une connaissance des patrimoines culturels matériels
II.1.1 - Accompagner le développement d'un urbanisme rénové et maîtrisé en consommation foncière
III.1.3 - Expérimenter une politique du logement source de revitalisation conciliant identité architecturale et éco-construction

Aménager et fédérer les villes principaux

Mesures de la Charte concernées :
II.1.2 - Développer et promouvoir des outils locaux de transformation et une diversification des productions des exploitations des Baronnies
II.4.4 - Accueillir de nouveaux actifs en facilitant la pluriactivité, le développement du télétravail et des services en ligne
III.1.3 - Expérimenter une politique du logement source de revitalisation conciliant identité architecturale et éco-construction

Renforcer la qualité et l'attractivité des pôles d'activités et de services

Mesures de la Charte concernées :
II.1.2 - Développer et promouvoir des outils locaux de transformation et une diversification des productions des exploitations des Baronnies
II.4.4 - Accueillir de nouveaux actifs en facilitant la pluriactivité, le développement du télétravail et des services en ligne
III.1.2 - Favoriser des projets d'aménagements cohérents et solidaires
III.1.3 - Expérimenter une politique du logement source de revitalisation conciliant identité architecturale et éco-construction
III.4.3 - Irriguer le territoire de services essentiels à sa vitalité et sa cohésion

Soutenir l'aménagement des Pôles de proximité

Mesures de la Charte concernées :
II.4.4 - Accueillir de nouveaux actifs en facilitant la pluriactivité, le développement du télétravail et des services en ligne
III.1.2 - Favoriser des projets d'aménagements cohérents et solidaires
III.1.3 - Expérimenter une politique du logement source de revitalisation conciliant identité architecturale et éco-construction
III.4.3 - Irriguer le territoire de services essentiels à sa vitalité et sa cohésion

Créer des solidarités et des échanges avec les villes-portes

Mesures de la Charte concernées :
II.1.3 - Construire des réseaux d'échanges à forte valeur ajoutée, économique, sociale et environnementale
III.1.3 - Expérimenter une politique du logement source de revitalisation conciliant identité architecturale et éco-construction

Préserver la biodiversité et les fonctionnalités écologiques

Espaces d'intérêt ecologique prioritaires à préserver

Mesures de la Charte concernées :
I.1.1 - Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel
I.1.2 - Préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité
II.3.1 - Structurer et qualifier l'offre de randonnées
III.2.2 - Concevoir et animer un développement des énergies renouvelables multiné et partagé par les acteurs du territoire
III.4.2 - Aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage

Réseau de grands corridors à préserver

Mesure de la Charte concernée :
I.1.4 - Soutenir une gestion de l'espace favorable à la biodiversité et à la fonctionnalité des milieux

- Grands corridors à enjeu principal terrestre
- Grands corridors à enjeu principal terrestre et aquatique

Habitat à flore messicole à enjeux de conservation

Mesure de la Charte concernée :
I.1.1 - Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel
I.2.2 - Favoriser des pratiques agricoles et pastorales concourant à la richesse des paysages et de la biodiversité

Reconnaître et valoriser les patrimoines dans leurs paysages

Espaces patrimoniaux et paysagers à préserver et à valoriser

Ep21 : Rosanes
Ep22 : Val de Nesque de l'Ouvèze
Ep23 : Val de l'Ennuye
Ep24 : Plateaux et gorges de l'Eygues
Ep25 : Haute Vallée de l'Oule
Ep26 : Val de Bûech
Ep27 : Val de Sorgue Noirge
Ep28 : Baronnies Ouest
Ep29 : Baronnies Est
Ep30 : Baronnies Sud
Ep31 : Baronnies Nord

Mesures de la Charte concernées :
I.1.1 - Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel
I.1.3 - Préserver la qualité des espaces ordinaires
I.4.1 - Constituer et partager une connaissance des patrimoines culturels matériels
I.4.2 - Renouveler l'approche des patrimoines paysagers caractéristiques des Baronnies Provençales
III.1.1 - Accompagner le développement d'un urbanisme rural en maîtrisant la consommation foncière
III.4.2 - Aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage

Sites géologiques à enjeux de protection et de valorisation

Mesure de la Charte concernée :
I.2.3 - Préserver et valoriser l'approche des patrimoines paysagers caractéristiques des Baronnies Provençales

Articulations paysagères à enjeux de lecture du territoire

Mesures de la Charte concernées :
II.3.2 - Mieux prendre en compte l'accueil des sens, une « destination nature » qui a du sens
III.4.2 - Aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage

Portes paysagères à ménager et valoriser

Mesures de la Charte concernées :
II.2.1 - Promouvoir par l'éveil des sens, une « destination nature » qui a du sens
III.4.2 - Aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage

Accueillir et sensibiliser les acteurs et les visiteurs

- Siège du Parc
- Site d'observation et d'information sur les vautours — *Mesure de la Charte concernée : II.4.3 - Promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable*
- Sites majeurs d'escalade à gérer et valoriser — *Mesure de la Charte concernée : III.3.2 - Organiser et promouvoir une pratique éco responsable de l'escalade et du vol libre*
- Comptoirs du Parc à référencer — *Mesures de la Charte concernées : II.1.3 - Construire des réseaux d'échanges à forte valeur ajoutée, économique, sociale et environnementale; II.2.1 - Promouvoir par l'éveil des sens, une « destination nature » qui a du sens; II.4.3 - Promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable; II.4.5 - Promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable*
- Sites majeurs de vol libre à aménager et promouvoir — *Mesure de la Charte concernée : III.3.2 - Organiser et promouvoir une pratique éco responsable de l'escalade et du vol libre*
- Grande Randonnée de Pays à requalifier — *Mesure de la Charte concernée : II.3.1 - Structurer et qualifier l'offre de randonnées*

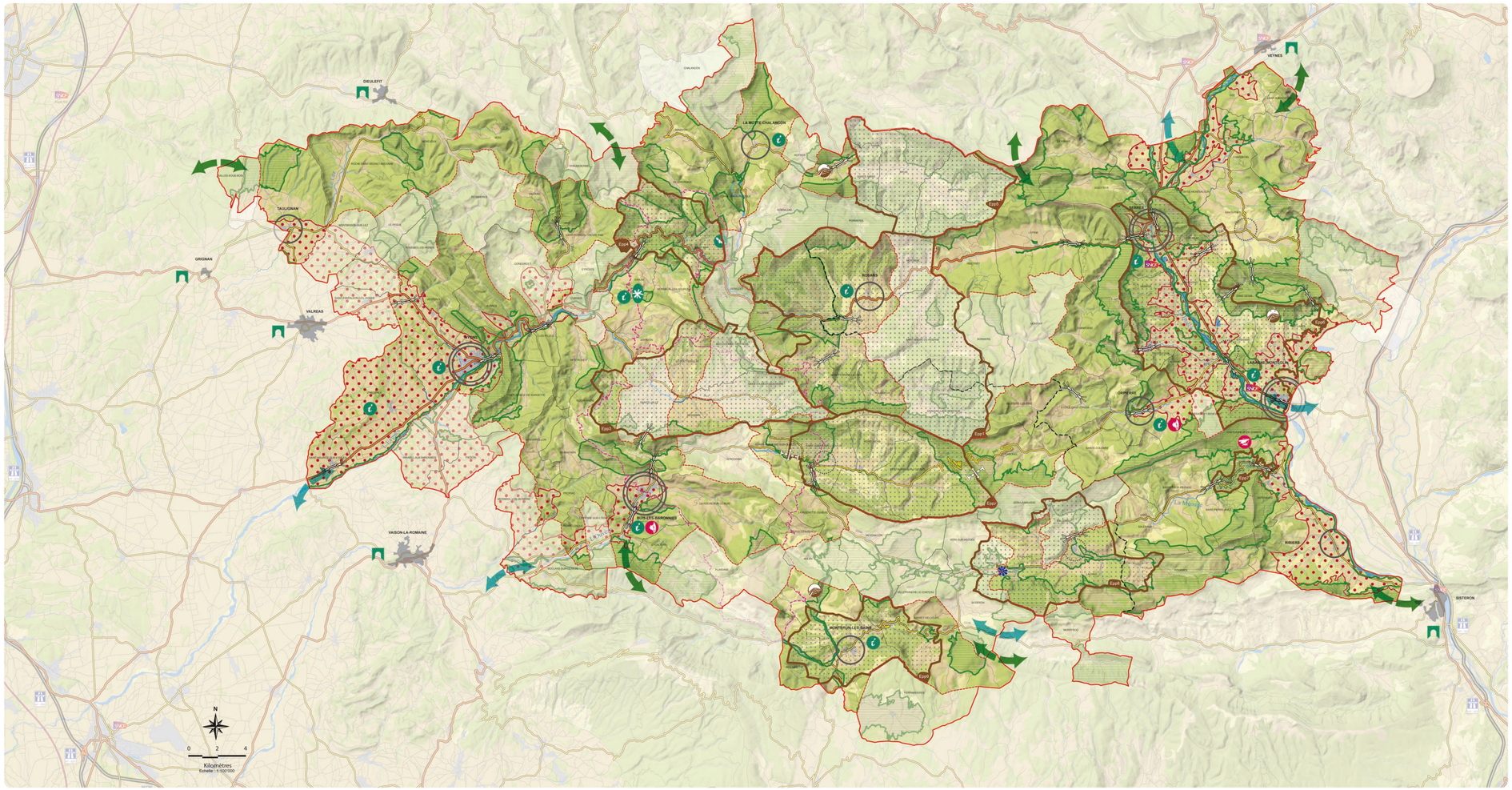

Plan de Parc ■ Parc naturel régional des Baronnies Provençales
Réalisation : Syndicat Mixte des Baronnies Provençales ■ ECOTER - Ecologie & territoires
Relief : MNT IGN 50m ■ Occupation du sol, réseaux de transports, réseau hydrographique : BDCarto IGN v3
Avril 2012

1 Richesse des milieux naturels

Orientations de la Charte concernées :
I.1 - Connaître et préserver la biodiversité des Baronnies Provençales
I.3 - Préserver et partager durablement la ressource en eau

Périmètre d'étude du Parc — Siège du Parc
Les sites du réseau Natura 2000 (Directives "Oiseaux" et "Habitats")
Les grands espaces naturels (ZNIEFF de type II)
Les espaces d'intérêt écologique prioritaires
Secteurs à forts enjeux floristiques
Cours d'eau - Eau libre
Zones humides ponctuelles d'intérêt prioritaire
Tronçons à forts enjeux pour la faune aquatique

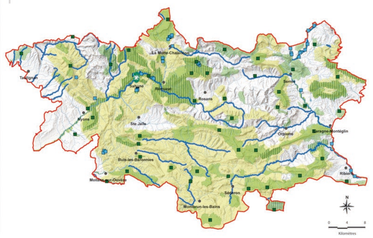

2 Ressources en énergies renouvelables mobilisables

Orientations de la Charte concernées :
II.2 - Mobiliser et valoriser en mobilisant des ressources renouvelables locales
III.2 - Impulser et développer une politique énergétique territoriale

Périmètre d'étude du Parc — Siège du Parc
Zones de sensibilité majeure pour l'implantation de centrale éolienne
Sur la base du schéma départemental éolien de la Drôme (Département de la Drôme, 2011) et de la cartographie des zones de captage des grands éoliens dans des Hautes-alpes (DREAL PACA - 2009) et des espaces d'intérêt écologique prioritaires des Baronnies Provençales.
Les autres espaces du territoire se trouvant en zones de sensibilité très forte pour l'implantation de centrale éolienne.
Zones n'ayant pas vocation à accueillir des centrales photovoltaïques au sol
Ces zones correspondent aux zones agricoles, aux espaces patrimoniaux et paysagers à enjeux, et aux zones d'intérêt écologique prioritaires pour les Baronnies Provençales.
Sites de production hydro-électrique
7 fermes locales existantes d'approvisionnement de plaquettes de bois
Projets de réseau de chaleurs prioritaires (potentiel avéré ou intentions déclarées)

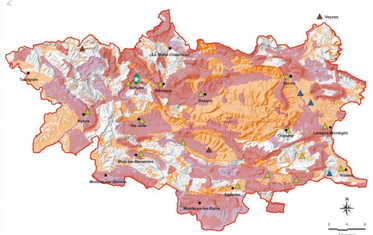

3 Agriculture : principales démarches de qualité

Orientations de la Charte concernées :
II.1 - Préserver les patrimoines agricoles et forestiers caractéristiques
II.1 - Développer et promouvoir une agriculture de massif diversifiée de qualité

Périmètre d'étude du Parc — Siège du Parc
Aires des principales Appellations d'Origine Contrôlée et Indications Géographiques Protégées :
AOC Côtes du Rhône
AOC Côtes du Rhône Village
AOC Côtes du Rhône Village (Rousset-les-Vignes, St-Pantaléon-les-vignes, St-Maurice-sur-Eygues)
AOC Clairette
Un de Pays Coteaux des Baronnies / Projet IGSP
AOC Huile Essentielle de Lavande de Haute Provence
AOC Olives noires et huile d'olive de Nyons
AOC Picodon (a l'ouest de la limite)
AOC Banon
IGP Petit Epeautre (et farines) de Haute Provence
IGP Pommes des Alpes de Haute Durance
IGP miel de Provence et IGP Agneau de Sisteron
IGP concernant l'ensemble des Baronnies Provençales

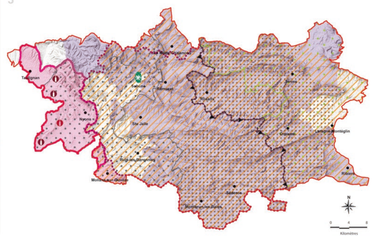

4 Sports de nature et itinérance

Orientations de la Charte concernées :
II.3 - Hébéroniser les Baronnies Provençales en matière de pratiques et de gestion des sports de nature
III.4 - Faire reconnaître le Parc comme fédérateur des politiques territoriales

Périmètre d'étude du Parc — Siège du Parc
Routes de la Lavande
Route des Princes d'Orange
Sites d'escalade
Sites de vol libre
Zone à dominante randonnées : VTT, Cyclo et équestre
Zone à dominante randonnées : VTT, pédestre et équestre

5 Patrimoines bâtis, culturels et paysagers

Orientation de la Charte concernée :
I.4 - Reconnaître et valoriser les patrimoines pour donner plus de place dans la compréhension et l'aménagement du territoire

Périmètre d'étude du Parc — Siège du Parc
Sites patrimoniaux majeurs
Sites à fort caractère patrimonial
Patrimoines perchés remarquables (Oppida, châteaux, vieux villages abandonnés)
Secteurs de terrasses en pierres sèches à vocation agricole et patrimoniale
Espaces d'intérêt patrimonial et paysager
Espaces patrimoniaux et paysagers à enjeux

La Roche-Saint-Secret - Villefranche
La Bâtie-Montsaléon
Site archéologique de Mons Seleucus
La Bâtie-Rolland
Le Sépulcre
Ste Cécaumne
Montjoux
Le Poët-Célard
Le Poët-Laval
Le Vieux village d'Aiguebelle
Montauban-les-Baronnies
Le Pègue
Le Vieux village d'Aiguebelle
Mévouillon
Mollans-sur-Ouvèze
Séderon
Montaulieu
Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze
Le Vieux village d'Aiguebelle
Propiac
Le Vieux village d'Aiguebelle
Eygalayes
Le Vieux village d'Aiguebelle
Le Vieux village d'Aiguebelle
Le Vieux village d'Aiguebelle